



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remplacer le fioul d'ici 10 ans ? Oui, par le bioliquide de chauffage

Suite à l'annonce par le Premier Ministre ce matin, de l'objectif de faire disparaître, à l'horizon 2028, le chauffage au fioul en France, les professionnels de la distribution appellent le Gouvernement à soutenir la mise sur le marché du bioliquide* de chauffage, contenant immédiatement 10 à 30% d'EMAG de colza, un produit qui a vocation à remplacer complètement le fioul domestique d'origine fossile.

Le Premier Ministre a annoncé ce matin vouloir aider financièrement les Français qui se chauffent au fioul domestique à changer leur équipement de chauffage avec l'objectif d'éradiquer le chauffage au fioul en France d'ici 10 ans.

4 millions de ménages (soit 10 millions de Français) se chauffent aujourd'hui au fioul domestique. Ces consommateurs **résident principalement dans des territoires ruraux**, non-desservis par les réseaux de gaz et/ou de chaleur. De plus, un tiers d'entre eux sont considérés comme précaires énergétiquement.

Il est aberrant d'imaginer que l'ensemble de ces ménages puissent changer leur énergie de chauffage principal. Aucune solution disponible aujourd'hui n'est en capacité de remplacer le fioul domestique avantageusement dans la plupart des cas : le gaz de réseau ne dessert que 10 000 communes sur 35 000 ; la pompe à chaleur (PAC) est peu adaptée aux régions froides, dans lesquelles la consommation électrique de ce type de chauffage peut se révéler très importante et accentuer la problématique de la production électrique de pointe ; le bois, mal utilisé, est une énergie qui émet des particules fines et provoque donc de la pollution locale. En outre, les équipements de type PAC ou chaudières bois sont onéreux (15 000 € en moyenne pour une PAC ou une chaudière bois automatique).

La profession des distributeurs d'énergies hors réseaux, représentée par la FF3C, est cependant tout-à-fait consciente des enjeux liés au réchauffement climatique. Elle est déjà impliquée, depuis de nombreuses années, dans la transition énergétique via son activité au sein du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et la promotion de l'efficacité des chaudières.

En outre, depuis plusieurs mois, **la profession est engagée dans un processus de transformation et a déjà annoncé sa volonté de commercialiser de nouveaux produits énergétiques, des bioliquides de chauffage, composés de 10 à 30% d'EMAG** de colza, qui ont vocation à se substituer complètement au fioul domestique, si possible dès 2024.**

À terme, l'objectif est d'aller vers un produit composé à 100% de bioliquide*, le plus tôt possible d'ici 2050.

La création de deux nouveaux produits, F10 (10% d'EMAG de colza) et F30 (30%), est possible dès 2019.

Ces bioliquides de chauffage permettraient de :

- **proposer une alternative crédible économiquement au consommateur**, en l'intégrant à la transition énergétique, en préservant son pouvoir d'achat et en réduisant sa dépendance au prix du pétrole ;
- **répondre aux enjeux climatiques** et environnementaux, en intégrant une part de renouvelable de plus en plus importante dans le produit ; en outre, la part fossile de ces nouveaux produits sera désoufrée à 50 ppm (contre 1 000 ppm aujourd'hui), anticipant ainsi le changement de réglementation prévu à partir de 2024 ;
- **soutenir une filière agricole et industrielle française**, aux débouchés aujourd'hui incertains dus au déclin du diesel.

Pour tenir compte des vertus écologiques de ces nouveaux produits (réduction des émissions de soufre et de CO₂) et les rendre compétitifs économiquement pour le consommateur, **la FF3C demande au Gouvernement de défiscaliser la part d'EMAG incorporée dans le F10 et le F30 dès 2019.**

Des incitations devront également être mises en place pour **soutenir l'adaptation et/ou la conversion du parc actuel vers des chaudières bio-compatibles.**

L'objectif du Gouvernement pourrait alors être atteint : plus aucune chaudière fonctionnant au fioul domestique en 2028.

**Au sens de la directive Européenne sur les énergies renouvelables, on appelle bioliquide, « un combustible liquide destiné à des usages énergétiques autres que pour le transport, y compris (...) le chauffage, et produit à partir de biomasse ».*

***Esther méthylique d'acide gras*

Contacts presse :

Frédéric PLAN – 06 07 75 08 02 – fredericplan@ff3c.org

Florence QUELIN – 01 47 63 46 50 – florencequelin@ff3c.org

La Fédération Française des Combustibles, Carburants & Chauffage (FF3C) représente la distribution indépendante des énergies hors réseaux (fioul domestique, gazole non routier, gazole vrac, bois-énergie, GPL,...) ainsi que les stations-service indépendantes.